



Cofinancé
par l'Union
européenne

MD FSE+ 2023 000 63

ACTION

« Coaching Emploi »

BILAN QUALITATIF
2023
Territoire des 5 vallées

Référente de l'action : Isabelle Fouquemberg

➤ Objectif principal de l'action :

Objectif général de l'action :

Mieux connaître le monde du travail pour construire son projet professionnel et maximiser ses chances d'accéder à un emploi.

Objectif d'accompagnement et localisation :

Le porteur de projet s'engage à intégrer dans son action « **Coaching emploi** », en 2022, 2023, 2024 et en 2025, annuellement.

40 mesures en file active sur le périmètre géographique du territoire des « **5 vallées** ».

L'action s'est déroulée sur le territoire des 5 Vallées (en particulier sur Poix de Picardie, Flixecourt, Doullens, Airaines, Picquigny, St Ouen, Ailly sur Somme, Oisemont, Villers Bocage, Molliens Dreuil et Liomer). Elle a été réalisée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Quantitatif :

➤ Nombre de bénéficiaires ayant participé à l'action :

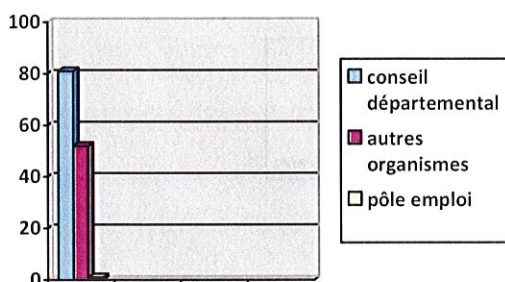
134 personnes ont été positionnées sur l'action coaching emploi

- **117 Participants** ont suivi l'action sur l'année 2023.
- 16 n'ont pas adhéré ou ne se sont pas présentés au 1^{er} rdv
- 1 en attente d'un rdv en janvier 2024 car prescription en fin d'année



Sur les 134 prescriptions

- 81 ont été orientées par le conseil départemental
- 52 par l'Apfe et autres organismes
- Et 1 par pôle emploi

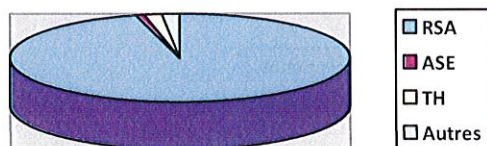


112 sont bénéficiaires RSA

1 Aide sociale à l'enfance

2 sont reconnus travailleurs handicapés et ne bénéficient pas du RSA

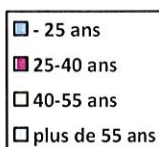
2 autres



➤ Typologie du public accueilli :

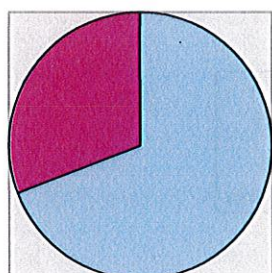
Âge moyen des bénéficiaires

Tranche d'âge	Année 2023
Moins de 25 ans	10
25-40 ans	68
40-55 ans	36
Plus de 55 ans	3
TOTAL	117



Répartition par Sexe

Femme	81
Homme	36
Total	117



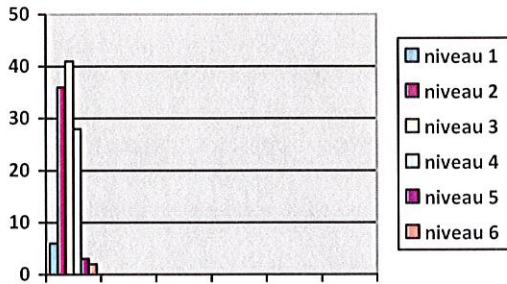
Niveau de formation

Niveau 1/ Savoirs de base	6
Niveau 2/savoirs faires professionnels	36
Niveau 3/CAP	42
Niveau 4/BAC	28
Niveau 5/BTS	3
Niveau 6/Licence	2
Total	117



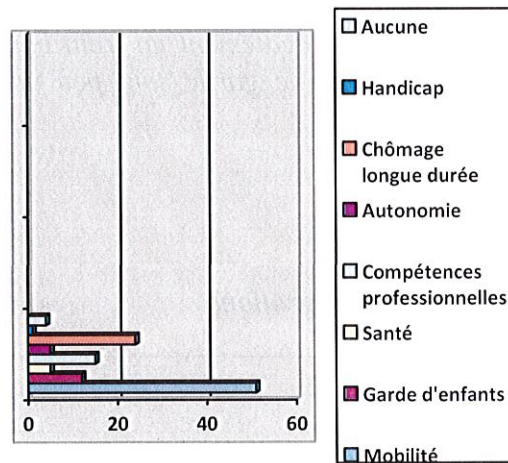
Cofinancé
par l'Union
européenne

MD FSE+ 2023 000 63



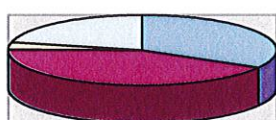
Problématiques rencontrées

Mobilité	51
Garde d'enfants	12
Compétences professionnelles	15
Chômage longue durée	24
Autonomie	5
Santé	5
Handicap	1
Aucune	4
Total	117



Situation du foyer

Seul(e) sans enfant	39
Seul(e) avec enfant(s)	49
Couple sans enfant	4
Couple avec enfant(s)	25
Total	117



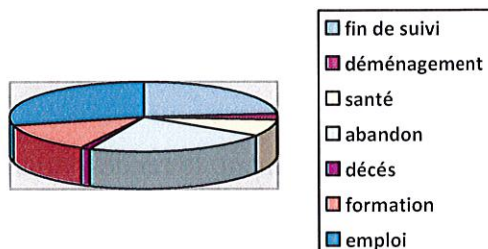
<input type="checkbox"/>	seul sans enf
<input type="checkbox"/>	seul avec enf
<input type="checkbox"/>	couple sans enf
<input type="checkbox"/>	couple avec enf

On peut constater à la lecture des tableaux ci-dessus, que la typologie du public accueilli est de plus en plus éloignée du monde professionnel, une majorité n'a pas travaillé depuis de nombreuses années. Le **niveau de formation est bas** et le **gros frein** reste la **mobilité** sur un territoire où les transports en commun sont compliqués, voire inexistantes. Il est donc très difficile de travailler l'insertion sociale et professionnelle. L'action est destinée aux BRSA et la majorité du public est composé de **femmes seules avec enfants**. Le problème de garde d'enfants rend également un frein important dans le retour à l'emploi car le retour à l'emploi, car les solutions de garde sont peu nombreux sur le territoire.

➤ Les suites de parcours :

A la date du 31/12/2023, il y a eu 76 sorties sur 117 intégrations

Type de sorties	2023
Fin de suivi	18
Déménagement	2
Santé	6
Abandon	17
Décès	1
Formation	10
Emploi	22
Total	76



Sur les 18 fins de suivis des préconisations ont été faites vers d'autres actions du département, sur le marché du droit commun...

Création entreprise	3
S'engager vers l'emploi	6
Coaching social	4
Santé	1
Action vers ma route	2
Contrats aidés	2
Fins de suivis	18

Un suivi post parcours est également fait un mois après la sortie du bénéficiaire, il continue donc d'être accompagné et conseillé dans ses démarches. Si besoin, le suivi post parcours peut être prolongé. En fin d'action, nous proposons au bénéficiaire de rester en contact afin de sécuriser le parcours.

A la date du 31/12/2023, 41 bénéficiaires sont encore sur l'action en 2024

- 2 vont sortir pour **emploi** en 2024
- 2 pour la **formation** s'engager pour l'emploi
- 1 pour une **formation qualifiante**

Nous constatons **32 sorties positives** sur l'action, ce qui représente 42%.

De plus, une préconisation de suite de parcours logique est faite pour chaque bénéficiaires afin d'éviter « les sorties sèches » et ainsi l'aider à progresser dans l'insertion socio-professionnelle.



Cofinancé
par l'Union
européenne

MD FSE+ 2023 000 63

Qualitatif :

➤ Modalités d'accueil et d'accompagnement :

Dès réception de la prescription du référent par le département, le rendez-vous est pris dans la semaine avec le bénéficiaire au plus près de son domicile.

L'entretien de diagnostic est donc effectué dans un premier temps avec le bénéficiaire afin d'évaluer ses attentes et d'organiser le planning prévisionnel de l'action coaching emploi, pour répondre aux objectifs de celle-ci. Lors de cet entretien le bénéficiaire signe donc un contrat d'engagement avec le référent de l'action.

Dès la fin de l'entretien de diagnostic un retour de prescription est envoyé au département ainsi qu'au référent du bénéficiaire afin de l'informer de la décision de celui-ci et de la date de démarrage sur l'action.

Les rendez-vous pris avec le bénéficiaire correspondent aux engagements de la convention, à savoir un rendez-vous hebdomadaire physique ou téléphonique par semaine, mais les rendez-vous physiques ont été privilégiés dans un premier temps. A l'issue de chaque rencontre, un nouveau rendez-vous mentionnant les objectifs à atteindre ou les actions à réaliser d'ici la prochaine entrevue est proposé au bénéficiaire.

Lors du premier rendez-vous des tests métiers sont donnés au participant pour qu'il puisse les réaliser à la maison. Ils sont ensuite étudiés lors de la seconde rencontre, cela nous permet d'avoir une première ébauche de l'orientation professionnelle tout en tenant compte de leurs compétences et de leurs souhaits.

Un livret d'accompagnement leur est également remis pour travailler ensemble pendant la durée de l'action. Il est donc demandé au bénéficiaire de venir avec à chaque rendez-vous. Des exercices pratiques seront donc travaillés au fur et à mesure de l'action.

➤ Les modalités d'évaluation :

Les personnes ont réalisé une immersion pour valider leur projet professionnel et les évaluer. Un livret entreprise a été rempli par l'entreprise pour évaluer le bénéficiaire.

Des grilles d'évaluations ont aussi été faites et les entretiens hebdomadaires permettent d'évaluer l'avancée du parcours du bénéficiaire.

Un questionnaire de satisfaction est aussi complété par le bénéficiaire pour lui permettre d'évaluer l'action.

Un bilan final est aussi réalisé et transmis au bénéficiaire, à son référent et au département. Ce bilan permet au référent de voir le travail fait sur l'action, afin que le référent puisse poursuivre ce qui a été démarré.

Mise en œuvre de l'accompagnement

- Les bénéficiaires attestant de leur présence sur une feuille d'émargement qui est envoyée mensuellement au département ainsi qu'au référent. Les absences y figurent également .
- Les absences sont également notifiées au référent RSA
- Un tableau de suivi mensuel est transmis au département à la fin de chaque mois.
- Il participe également aux réunions concernant son action (réunion d'informations, comité de suivi...) La dernière réunion du 19/09/2023 a permis une nouvelle fois un travail de partenariat. Les échanges permettent donc également d'évaluer le travail qui est fait avec les participants.
- A chaque rencontre, nous nous attachons à lever les freins , puis lorsque le plan d'actions est déterminé avec le participant, nous nous attachons à mettre en place les PMSMP, proposer des périodes de stage afin de faire découvrir le champ des possibles notamment dans les métiers « méconnus » du public et en tension sur le territoire .
- Pour cela, nous avons développé un grand partenariat avec les entreprises et structures locales, notamment avec les entreprises proposant des offres de travail intérimaires. Nous nous sommes aperçus que pour lutter contre les premiers échecs , il était bénéfique que nous nous chargions de favoriser la mise en relation, c'est pourquoi, dans la plupart des cas, nous aidons le bénéficiaire à trouver un stage ou une immersion en prenant contact directement avec les entreprises. Nous sommes reconnus sur le territoire et notre expérience nous permet plus facilement que le bénéficiaire d'obtenir un accord . Les entreprises ont confiance en notre jugement lorsque nous leur demandons une PMSMP car celles-ci savent que nous aurons au préalable « préparé » le bénéficiaire . En effet, certains d'entre eux à leur arrivée ne possèdent pas les « codes » liés au monde du travail tels que la présentation, la ponctualité , les règles de sécurité etc et la plus grande partie de notre accompagnement consiste à délivrer des informations liées au « Savoir-être ».
- Nous réalisons un bilan de stage après chaque période en entreprise .
- Nous regardons hebdomadairement avec eux les offres « Pole Emploi », manipulons le site et ses onglets : carte de visite en ligne , Mes événements etc afin que cela devienne une routine .
- Enfin, chaque bénéficiaire est orienté sur les manifestations liées aux recherches et propositions d'emploi : Forum de l'emploi, de la formation, job dating, informations collectives, portes ouvertes , une semaine pour réussir etc .
- Nous entrons également en contact avec les centre de formation afin de rester en veille constante sur les formations en lien avec les métiers visés .

Atteintes des objectifs :

- Comme évoqué précédemment **42% des bénéficiaires sont sortis pour emploi ou formation.**

↳ Sur les **22 personnes sorties pour emploi :**

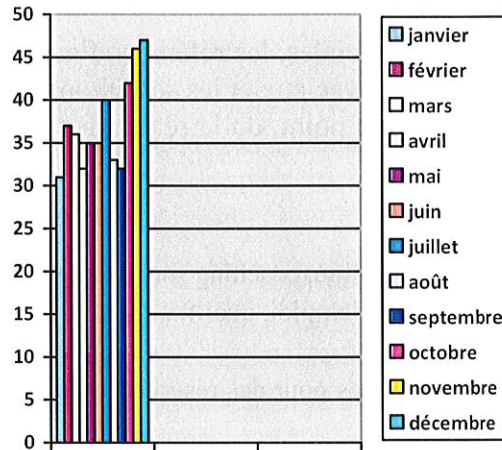
- 1 CDI
- 10 CDD de moins de 6 mois
- 3 Intérim
- 1 Alternance
- 7 autres (CDDI, Contrats aidés...)

↳ Sur les **10 personnes sorties pour formation :**

- 4 en SIEG
- 1 en formation certifiante
- 5 en formation qualifiante

- Concernant la **file active** de 40 mentionnée à la convention , en 2023 nous avons atteint une moyenne de 37.17.

Janvier	31
Février	37
Mars	36
Avril	32
Mai	35
Juin	35
Juillet	40
Août	33
Septembre	32
Octobre	42
Novembre	46
Décembre	47
Moyenne	37.17



On peut constater que la file active ne cesse d'augmenter au fil de l'année, l'action commence à être bien connue par les partenaires, et les prescriptions sont donc en progression

Sur les 76 personnes sorties :

- 17 n'ont pas réalisé de stage car n'ont pas adhéré à l'action et ont abandonné avant la période en entreprise .
- 2 personnes ont déménagé en cours de suivi et n'ont donc pas pu réaliser de stage. 1 personne est décédée, et 6 personnes n'ont pas réalisé de stage pour cause de santé .
- **35 bénéficiaires ont effectué une période de stage**, dont 6 qui en ont fait deux
- 15 personnes sont sorties pour emploi ou formation avant d'avoir pu réaliser leur immersion

La période de stages est l'une des priorités de l'action car il permet au bénéficiaire d'appréhender le monde professionnel, ses avantages et ses inconvénients et ainsi de se rendre compte de la réalité de celui-ci.

Les stages sont parfois vecteurs d'emploi car cela a débouché pour deux d'entre eux sur un contrat de travail : contrat PEC, et un CDD de plus de 6 mois .

Les immersions sont toujours utiles pour la suite du parcours de la personne, elle ouvre des pistes également de formation, d'émergence de nouveaux projets...

➤ Les partenaires :

Les prescriptions sont envoyées par les assistantes sociales, les référents d'action, la mission locale, le pôle emploi, ... Nous travaillons donc en partenariat avec eux et les sollicitons à chaque besoin lors des problèmes rencontrés avec un participant, ou pour un point, ou la réalisation d'une prescription. Nous essayons de travailler en étroite collaboration.

Nous mobilisons également :

- Les partenaires d'action du département : mobilité, coaching social, illettrisme, handicap, ...
- La région (action région type S'Engager vers l'emploi, qualifiantes....)
- Le pôle emploi (ateliers, formations...)
- Les mairies, CCAS, communauté de communes pour des réservations de lieux d'accueil pour notre public
- Les différents organismes de formation (Proméo, Greta, Apfe...)
- Sans oublier les entreprises, associations,

➤ Supports de communication :

Un diaporama et une fiche explicative ont été transmis aux référents et partenaires prescripteurs, ce qui leur permet d'avoir un support récapitulatif. Une réunion au département a été réalisée pour un rappel de l'action. Le référent rencontre également les référents RSA et les autres partenaires lors des réunions où il est convié par le département, il en profite pour échanger sur les personnes suivies sur l'action. Le référent d'action coaching Emploi entre en contact avec le référent du bénéficiaire dès qu'il a besoin d'échanger avec lui tout le long de l'action.

Un rapport d'activité est envoyé à tous les partenaires locaux, un site internet APFE présente les actions .

Des outils de travail sont remis aux bénéficiaires (offre d'emploi, contenu de formation, date de forum...) pour qu'il puisse en avoir une copie.

Des Copils ont été réalisés également pour suivre l'avancée de l'action.

➤ Les moyens :

- L'Apfe sollicite des locaux auprès des mairies, collectivités, pour se rendre au plus près du domicile des bénéficiaires et ainsi pouvoir aider au problème de mobilité que rencontrent la majorité des participants.

Si besoin, le référent peut aussi demander un transport solidaire exceptionnel pour aller en stage d'immersion, mais le référent essaie toujours dans un premier temps de lever le frein mobilité, en demandant aux bénéficiaires de trouver une solution (transports en commun, covoiturage...)

- Les documents pédagogiques nécessaires au bon fonctionnement de l'action ont été remis à chaque bénéficiaire lors des différents rendez-vous. Le référent a en sa possession un ordinateur portable avec connexion internet qui lui permet de pouvoir travailler avec le participant sur son projet professionnel et de réaliser ainsi avec lui son CV, de consulter les offres de formation, d'emplois, de créer son espace pôle emploi, ... comme évoqué dans les objectifs de la convention. Des tests métiers ont été réalisés en version papier et informatique, afin de travailler sur le projet professionnel et ainsi évoquer des pistes.

Un livret d'accompagnement est également remis au participant pour travailler sur ses compétences, le CV, la lettre de motivation, les entretiens d'embauche...

Afin de permettre l'accompagnement des bénéficiaires l'APFE a instauré un mode de signature numérique qui ne nécessite pas de connexion internet cependant ce système demande plus de temps dans la complétude des documents sur ordinateur.

➤ Evolution du dispositif :

Le dispositif ne cesse d'évoluer, les partenaires commencent à bien connaître l'action et les prescriptions sont en progression.

Cette année l'Apfe a mis en place la signature électronique comme évoqué précédemment

Le livret d'accompagnement a été retravaillé.

L'action évolue en fonction des besoins, des attentes des bénéficiaires et du marché de l'emploi.

Des actions collectives par petits groupes sont envisagées en 2024 pour travailler sur des projets communs (atelier cv, lettre de motivation, simulation d'entretiens d'embauche...), ce qui pourrait être un atout supplémentaire pour les participants. Il sera sur la base du volontariat.

Des interventions de partenaires pourraient aussi être mis en place pour apporter une autre approche de l'insertion.

➤ Modalités de travail avec les services du Département :

Le référent travaille selon les objectifs définis par la convention et entretient des liens réguliers avec le référent RSA .

Dès réception de la prescription du référent, le rendez vous est pris rapidement avec le bénéficiaire au plus près de son domicile.

Dès la fin de du premier entretien un retour de prescription est envoyé au département ainsi qu'au référent du bénéficiaire RSA afin de l'informer de la décision de celui-ci, de la date de démarrage sur l'action, de la date de fin prévisionnelle et des objectifs définis avec le participant.

Il sollicite également le département et le référent dès que nécessaire pour avancer dans le parcours du participant, ou cas de problèmes (absences, besoin d'une prescription, d'une aide financière...)

➤ **Difficultés rencontrées :**

Les principales difficultés rencontrées sont l'atteinte de la file active en début d'année 2023. En effet, la file active est de 40, mais sur une action comme coaching emploi avec des obligations de sorties positives, il est très compliqué de l'atteindre car il y a beaucoup de sorties anticipées, comme on peut le voir sur les chiffres. Nous sommes à 117 prescriptions cette année et déjà 76 sorties, mais la file active est en moyenne de 30 à 40 participants par mois. Nous avons dû recruter une personne pour recevoir les bénéficiaires dans les mêmes conditions et poursuivre un travail de qualité et d'accompagnement auprès des participants, ce qui engendre des frais supplémentaires pour notre structure.

Cette notion de file active est un stress supplémentaire pour le référent, car accompagner un bénéficiaire dans son parcours d'insertion social et professionnel doit rester un travail de qualité avec un suivi régulier et soutenu et une disponibilité pour la personne accompagnée. Avec le nombre de bilans et sorties anticipées à réaliser, le référent voit son temps de travail administratif augmenté considérablement.

Comme pour les années précédentes, l'action est sur un territoire très étendu ce qui rend parfois difficile la gestion de celle-ci. En effet lorsqu'un bénéficiaire annule son rdv ou ne se présente pas il est très difficile de pouvoir lui redonner un rdv physique rapidement, mais le référent a fait de son mieux pour accompagner et suivre le bénéficiaire dans son parcours professionnel.

Certains bénéficiaires abandonnent trop vite, ou n'adhèrent pas à la proposition d'action. Certains ne sont pas prêts à la reprise d'un emploi ,ne souhaitent pas faire d'immersions professionnelle .Nous avons donc mis cette année un point important sur la réalisation d'une période d'immersion pour chaque bénéficiaire.

L'action est financée par le département à hauteur de 80% ce qui nous oblige à trouver un cofinancement pour les 20% restants. Nous devons donc travailler avec le FSE ce qui engendre une charge administrative supplémentaire pour le référent au détriment du temps à consacrer aux suivis des bénéficiaire



Cofinancé
par l'Union
européenne

MD FSE+ 2023 000 63

➤ **Pistes d'améliorations :**

L'action est très importante pour les bénéficiaires elle permet un accompagnement régulier, une aide qui leur permet de reprendre confiance en eux et les aider pour se réinsérer. Les personnes peuvent reprendre doucement tout en étant guidé et conseillé. L'accompagnement hebdomadaire est bénéfique puisqu'il permet un contact régulier et maintient donc une bonne dynamique . Les rendez-vous individuels permettent d'individualiser les parcours également de travailler une relation de confiance indispensable pour travailler sur une insertion sociale et professionnelle.

Pour certains, l'action est trop courte,notamment surtout pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. (personnes qui n'ont jamais travaillé ou il y a de nombreuses années, sans qualification....) Il serait intéressant d' avoir la possibilité d'un renouvellement en cas de besoin.

La file active a parfois été difficile à atteindre cette année, mais le début 2024 s'annonce prometteur.